

# **Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal de DENNEY**

## **Du 3 février 2017 à 20h00**

**Nombre de conseillers en exercice : 14**

**Nombre de conseillers présents : 9**

**Présents :** M. MORGEN Jean-Paul, M. ROMANO Stéphane, Mme GRUSS Virginie, M. ROBEZ-MASSON Jérémy, M. GROSJEAN Hervé, M. NACER Boudjema (arrive à 20h15 au point 3) , M. OTTIGER Jean-Claude, Mme SCANZI Sylvie, M. BESANCON Germain.

**Absents excusés :**

- Mme Françoise GARCIA donne procuration à Mme Sylvie SCANZI
- M. Fabrice PERIAT donne procuration à M. Stéphane ROMANO
- M. Claude DE SOUSA donne procuration à M. Jérémy ROBEZ-MASSON
- M. PAILLARD Bertrand donne procuration à M. Jean-Paul MORGEN
- M. FLEURY Sylvain

Le Maire ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint, il a procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

M. Stéphane ROMANO est nommé secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- 1 - Approbation PV du 9 décembre 2016**
- 2 –Grand Belfort Communauté d'Agglomération : désignation de deux membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**
- 3 - SIAGEP : Groupement de commandes de fourniture d'énergie**
- 4 –Amendes de Police répartition 2017 – demande de subvention**
- 5 –Création d'un « Conseil des Sages »**
- 6 –Désignation d'un deuxième Adjoint au Maire**
- 7 –Questions et informations diverses**

### **1 – Approbation du PV conseil du 9 décembre 2016**

M. le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance en date du 9 décembre 2016.

Mme Virginie GRUSS signale une erreur au point 6 ayant comme objet la réhabilitation du bâtiment situé 6 et 8 rue de la Baroche, lors du vote les deux procurations n'ont pas été comptabilisées, il faut noter 11 POUR et 3 ABSTENTIONS.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2016 après enregistrement de la modification.

### **2 – Grand Belfort Communauté d'Agglomération : désignation de deux membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

M. le Maire donne lecture du courrier reçu du Président du nouvel EPCI nommé Grand Belfort Communauté d'Agglomération (fusion de la CAB et de la CCTB), mentionnant la création de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de ce nouvel EPCI. Chaque commune doit nommer deux membres, les commissaires ainsi que leurs suppléants seront désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Le Conseil, à l'unanimité, nomme M. Germain BESANCON titulaire et Mme Virginie GRUSS suppléante.

### **3 – SIAGEP : Groupement de commandes de fourniture d'énergie**

M. le Maire fait part au Conseil du courrier reçu du SIAGEP, mentionnant les nouvelles obligations introduites par la loi NOTRe, qui seront applicables pour les groupements de commandes de fourniture d'énergie lors des prochaines échéances de 2018.

Afin de se préparer aux nouveaux périmètres des marchés, points de livraison dans le nouvel appel d'offre qui sera lancé au niveau régional, il est nécessaire de procéder rapidement à un certain nombre de formalités.

La participation des communes se fera dans les mêmes conditions que pour les groupements actuels au point de vue du suivi et de l'organisation sauf que la prestation ne sera plus gratuite, elle est estimée à 50 € pour notre commune inférieure à 2000 habitants.

Le conseil à l'unanimité décide de renouveler le Groupement de commandes pour les fournitures d'énergie auprès du SIAGEP après l'échéance fixée en 2018.

### **4 – Amendes de Police répartition 2017 – demande de subvention**

M. le Maire propose de solliciter le Président du Département afin d'obtenir une subvention au titre des Amendes de Police sur l'exercice 2017.

Il rappelle que le Conseil a déjà validé le projet pour la réalisation d'un plateau surélevé devant l'école, pour un montant estimé à 6 700,00 € HT, cet aménagement est relatif à la sécurité routière.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer une demande d'aide au titre des amendes de Police 2017.

### **5 – Création d'un « Conseil des Sages »**

M. le Maire propose au conseil de mettre en place un « Conseil des Sages », pour les personnes de plus de 55 ans. Certaines missions peuvent être confiées au conseil des sages par la municipalité, son domaine d'intervention est limité aux « affaires de la commune » que le conseil municipal est chargé de régler par ses délibérations. Les missions confiées peuvent être très diverses comme des études pour des projets de réalisation, la réflexion sur la mise en place de certains projets, des conseils sur des problèmes spécifiques, des informations à transmettre à la population.

Pour installer cet organe, il est nécessaire de mettre en place des statuts, une charte, un règlement. Cet organe n'aura qu'un rôle consultatif, la décision finale reviendra au conseil municipal.

M. Germain BESANCON propose auparavant de faire un sondage afin de connaître le dévouement de la population. M. le Maire propose d'ouvrir une réunion publique avec les personnes de plus de 55 ans.

Après lecture d'un modèle de charte, de règlement proposé par le Maire, Madame Virginie GRUSS propose de modifier certaines règles, à savoir les membres du « Conseil des Sages » sont validés par l'ensemble du Conseil municipal et non uniquement par le Maire. Le Conseil se réunira sous la présidence du Maire ou d'un Adjoint.

Le conseil municipal souhaite étudier les différentes missions avant de les confier à l'éventuel « Conseil des Sages ». Il est proposé par les élus d'élargir la commission travaux du Conseil Municipal afin d'étudier en profondeur tous projets ou études éventuelles avant de les soumettre à un organisme.

Après différentes propositions et problèmes soulevés, le Conseil municipal décide de statuer sur cette création d'un « conseil des Sages » lors d'un prochain conseil municipal.

## **6 – Désignation d'un deuxième Adjoint au Maire**

M. le Maire propose au Conseil de nommer un deuxième Adjoint.

Il rappelle que chaque adjoint est amené à exercer le rôle d'officier d'état-civil et d'officier de police judiciaire en l'absence du Maire.

Afin de le seconder dans l'exercice de ses fonctions, M. le Maire propose d'attribuer à la personne qui sera nommé au poste de 2<sup>ème</sup> Adjoint, les délégations suivantes :

### **Affaires scolaires et périscolaires :**

M. le Maire rappelle que cette délégation implique une présence importante dans les différentes instances, à savoir :

- Affaires relatives à la restauration scolaire, garderie périscolaire, et au bus scolaire,
- Relations avec les partenaires de l'éducation nationale, directeurs des écoles, participation aux conseils d'écoles, associations de parents d'élèves et relations avec les familles,
- Suivi des demandes de dérogations scolaires,
- Suivi du PEDT et tous dispositifs se rapportant à l'enfance jeunesse (activités périscolaires et NAP),
- Signature des correspondances administratives courantes,
- Suivi du budget communal (dépenses et recettes),
- Réunions, rencontres avec le personnel du périscolaire et ALSH,
- Restauration, périscolaire, stimulations en cas d'incendie et autres.

M. le Maire informe le conseil, qu'une éventuelle fermeture de classe pourrait se produire dès la rentrée prochaine.

**Culture** : implique le service périscolaire ainsi que la médiathèque.

- Relation avec les partenaires culturels (département, région, DRAC...),
- Détermination et suivi de la politique culturelle de la commune,
- Signature des correspondances courantes,
- Suivi du budget communal,

### **Médiathèque municipale :**

M. le Maire rappelle que Mme Virginie GRUSS représente la municipalité au sein de la médiathèque, suit les travaux et le fonctionnement de la médiathèque, cette délégation ne sera donc pas attribuée au deuxième Adjoint.

Il souligne qu'il sera nécessaire de travailler conjointement y compris avec l'école et le périscolaire concernant :

- activités municipales de la médiathèque,
- suivi du budget attribué par la municipalité,
- réunions régulières avec le personnel,

M. le Maire rappelle que les délégations consenties par le maire, sous sa responsabilité et sous sa surveillance, le délégataire rendra compte au maire, sans délai, de toutes décisions prises et actes signés à ce titre.

M. le Maire demande à l'assemblée s'il y a des candidatures pour ce poste de deuxième adjoint au Maire, aucune candidature n'est déclarée.

**Il est procédé à l'élection du 2<sup>ème</sup> adjoint**, le vote se fait à bulletin secret, selon la procédure habituelle.

Lorsque les élus ont tous déposé dans l'urne un bulletin, il est procédé au dépouillement, l'urne contient 13 bulletins, dont :

- 5 au nom de Virginie GRUSS
- 2 au nom de Germain BESANCON
- 1 au nom de Hervé GROSJEAN
- 5 bulletins blancs

**Aucun membre n'est élu à la majorité absolue.**

*(Mme Virginie GRUSS remercie les personnes qui ont voté pour elle, et signale qu'elle ne pourrait pas accepter cette fonction étant donné sa situation professionnelle)*

**Il est donc procédé à un deuxième tour**, le conseiller élu sera celui qui aura obtenu le plus de voix. L'élection se fait à bulletin secret, lorsque chaque élu a voté, il est procédé au dépouillement, l'urne contient 13 bulletins, dont :

- 1 au nom de Virginie GRUSS
- 5 au nom de Germain BESANCON
- 2 nuls
- 5 blancs

M. le Maire proclame **2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire M. Germain BESANCON** ayant obtenu le plus de voix.

Ce dernier accepte cette fonction de 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire et remercie l'ensemble du Conseil pour cette élection.

Il signale au Conseil qu'il déplore le climat délétère perpétré par une personne au sein du conseil municipal, au point de faire part de sa récente réflexion sur la poursuite ou non de son mandat d'élu dans de telles conditions et souhaite que cette situation s'améliore.

M. le Maire le félicite et lui souhaite la bienvenue dans ses nouvelles fonctions.

## **7 – Questions et informations diverses**

M. le Maire informe le conseil des différents points :

- une conférence sera tenue par l'évêque le 6 février 2017 à UTBM.
- remise des prix pour les écoles fleuries le samedi 11 février 2017, la commune offre aux élèves des classes de DENNEY, en accord avec les enseignants, 30 livres de poche de M. Joseph JOFFO un sac de billes pour un montant de 156 euros
- remise des diplômes du concours départemental des villages fleuris le 11 février 2017
- relevé de vitesse effectué rue de la Baroche sur une semaine :  
RD46 en direction du centre :  
30% de 0 à 50 km - 68% de 50 à 70 km/h – 2% de 0 à 90 km/h  
RD46 en direction de Phaffans :  
35% de 0 à 50km/h – 62% de 50 0 70 km/h – 4% de 0 à 90km/h
- le service des gardes nature a adressé des courriers aux administrés concernant le piégeage des chats, aucun logo ne figure sur leurs courriers, cette remarque sera remontée au service des gardes nature.

La séance est levée à 21h55.

M. le Maire donne la parole aux personnes présentes dans la salle.

Les délibérations sont détaillées et consignées sur le registre des délibérations. Ce registre peut être consulté en mairie.